Exercice 5 :

Un auditeur interne réalise un audit de conformité sur la sécurité d'une usine chimique. À la fin de sa mission, il remet directement au Directeur Général un rapport alarmant affirmant que « les règles de sécurité sont totalement bafouées », sans joindre aucun papier de travail, aucun relevé d'échantillon, ni aucune preuve d'entretien. Lorsqu'on lui demande des justificatifs, l'auditeur répond : « *J'ai 20 ans d'expérience dans le secteur, j'ai vu l'état de l'usine de mes propres yeux, ma parole et mon expertise suffisent.* »

Travail à faire :

1. En quoi l'attitude de cet auditeur viole-t-elle les **caractéristiques** de l'audit (processus systématique et documenté) ?
2. Pourquoi la notion de **preuve objective** est-elle indispensable dans la **nature de l'audit** ?
3. Quel est l'impact de ce manque de rigueur méthodologique sur le **rôle d'amélioration continue** de l'audit ?